



ANNEXES

FOCUS SUR L'EMPREINTE CARBONE

ÉTUDE ET CAS PRATIQUE

Les résultats de l'étude de l'ADEME de 2023, notamment le schéma ci-contre, qui compare l'empreinte carbone d'une bouteille recyclée et celle d'une bouteille réemployée, démontre la pertinence environnementale du réemploi par rapport au recyclage.

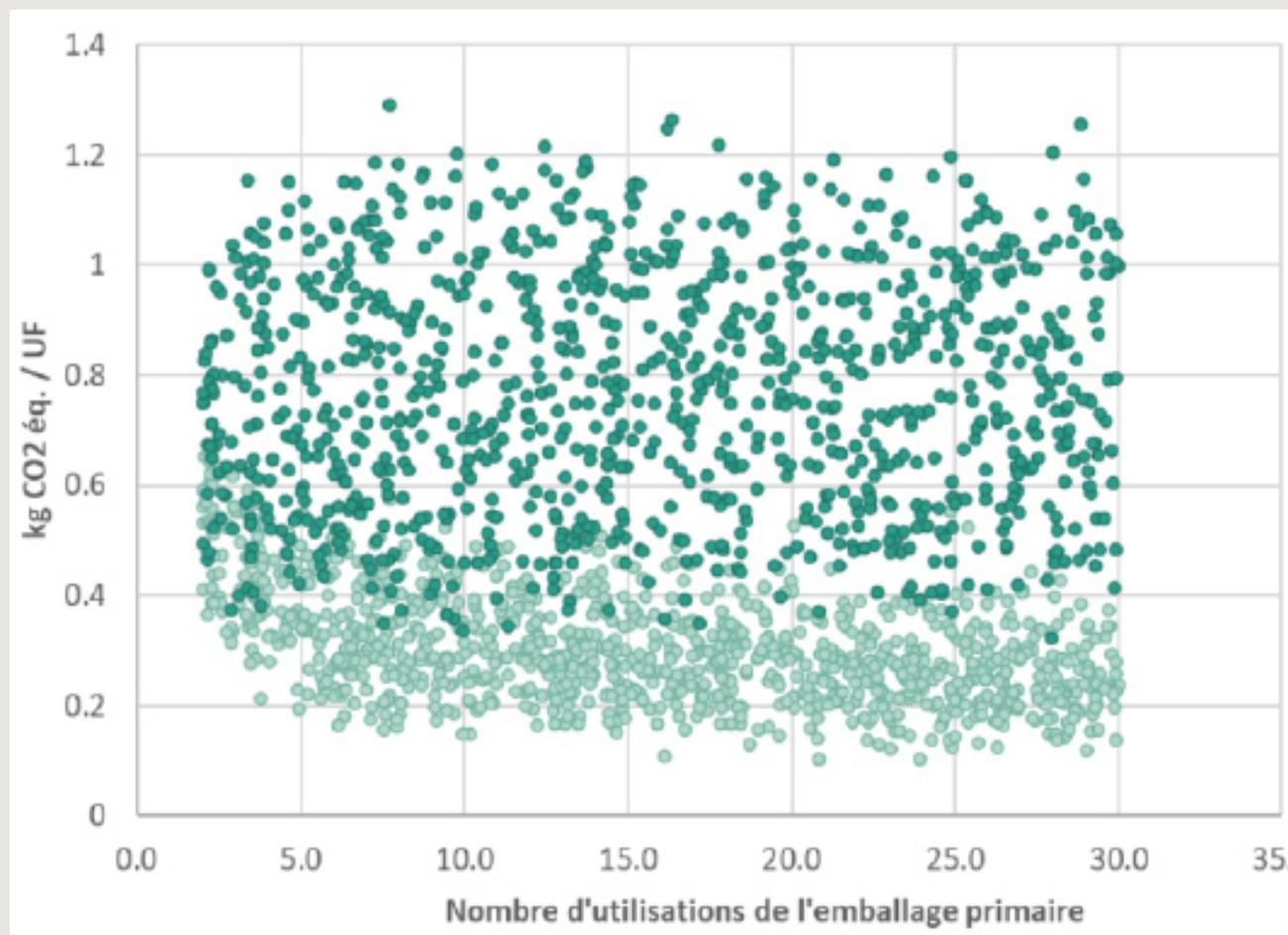
En effet, sur l'ensemble des combinaisons de critères étudiées (poids de l'emballage, distance de collecte, etc), l'impact carbone du réemploi (vert clair) est très majoritairement inférieur à celui du recyclage (vert foncé)

Comparaison multiparamètres des émissions de CO₂ selon le nombre d'utilisations, entre une bouteille en verre réemployable distribuée en caisse en PEHD, et une bouteille en verre à usage unique vendue avec un emballage de regroupement à usage unique, toutes deux distribuées aux particuliers.

Légende :

- Vert foncé : bouteille verre perdu (usage unique)
- Vert clair : bouteille verre réemployable

Source : Ademe 2023, Scénario 2



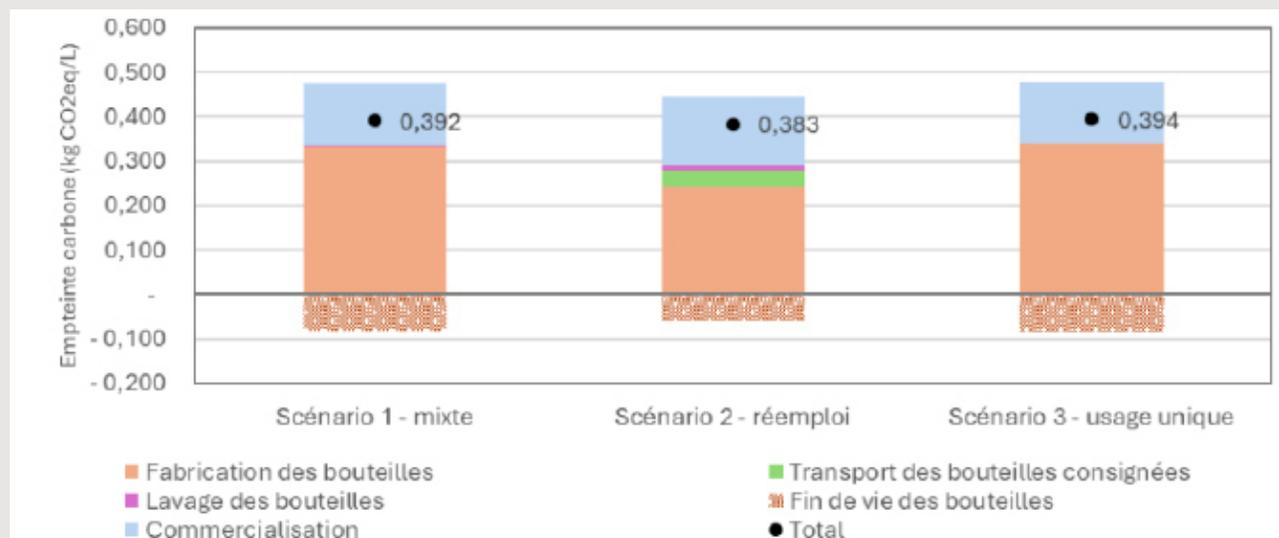
FOCUS SUR L'EMPREINTE CARBONE

ÉTUDE ET CAS PRATIQUE

Pour aller plus loin, la SICAREX Beaujolais a imaginé, avec le Pôle Évaluation Environnementale de l'IFV, trois scénarios afin de mesurer les bénéfices imputables au réemploi sur l'empreinte carbone.

- Scénario 1 :
600 bouteilles réemployables (560g)
+ 7500 bouteilles légères à usage unique (420g)
- Scénario 2 :
8100 bouteilles réemployables (560g)
- Scénario 3 :
8100 bouteilles légères à usage unique (420g)

Voici les résultats obtenus, sur l'hypothèse d'un taux de retour de 50%.



Le bénéfice du réemploi est très sensible au taux de retour. Le seuil de rentabilité carbone se situe autour de 50% de taux de retour des bouteilles. En dessous de ce taux, les modalités avec bouteilles réemployables (env. 560 g) sont moins performantes que la modalité avec bouteilles légères (env. 420g). À ce taux de retour le gain environnemental reste toutefois assez faible (env. 1%).

Avec un taux de retour de 75%, le gain environnemental est d'env. 100 g CO₂eq/L, soit une réduction attendue de l'empreinte carbone totale de 9%.

Avec un taux de retour de 90%, le gain environnemental est d'env. 150 g CO₂eq/L de vin, soit une réduction attendue de l'empreinte carbone totale de 14%.

Le gain maximal théorique, à 100% de taux de retour, est de 200 g CO₂eq/L, soit une réduction attendue de l'empreinte carbone totale de 18%.